Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260212-2026_007-DE

La Bouillie

DÉLIBERATION N°2026-007

TRAVAUX COMMERCE – AVENANT N°2 AU MARCHÉ – LOT N°2

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 06/02/2026
Date d'affichage : 06/02/2026

Séance du 12 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze février, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pascal LEBRETON, maire.

Présents : Pascal LEBRETON, Jean-Claude LEFEBVRE, Lidwine SIMEON, Jean-Luc BARBEDIENNE, Laurent GUYOMAR, Nathalie HUON, Nadine BLANCHARD, Ludovic BRICHORY, Béatrice BOURGAULT, Olivier LE PROVOST, Josiane BOURGAULT, Anne GOURANTON, Danièle GESREL

Absents représentés : Dominique CHRETIEN par Pascal LEBRETON, Murielle SIVE par Jean-Luc BARBEDIENNE

Secrétaire de séance : Laurent GUYOMAR

➢ 2026-007. Travaux commerce – avenant n°2 au marché public – lot n°2 (gros œuvre)

Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis complémentaire de l'entreprise CRD- FL Constructions, retenue pour le lot n°2 (gros œuvre). Ce devis **reprend les moins-values**. Ces modifications entrainent l'avenant suivant :
AVENANT02 : travaux non réalisés pour raison techniques

Moins-values : - 11 663.26 €

Pour rappel :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 139 329,32 €
- Montant TTC : 167 195,18 €

Montant de l'avenant 01 (devis TC01) : modification du réseau d'eau usée suite au besoin et attente du boulanger suivant son aménagement

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 3 527,41 €
- Montant TTC : 4 232,89 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 2,53 %

Montant de l'avenant 02 (devis TC03) :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : - 9 719,38 €

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212200125-20260212-2026_007-DE

- Montant TTC : - 11 663,38 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 6,98 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20,00 %
- Montant HT : 133 137,35 €
- Montant TTC : 159 764,82 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant n°2 au lot « gros œuvre » ;

Autorise monsieur le maire à signer l'avenant.

Décision : adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Laurent GUYOMAR,
Secrétaire de séance

Le Maire,
Pascal LEBRETON